

PAR COURRIEL

Le 22 juillet 2015

**Objet : Demande d'accès concernant 2429 (autrefois 842) route Lagueux à Lévis
(Saint-Etienne-de-Lauzon)**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- rapport d'inspection du 21 juin 2012, 4 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Original signé par :

Sylvie Lessard
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Sainte-Marie
675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8000, poste 226
Télécopieur : 418 386-8080
Courriel : sylvie.lessard@mdelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mdelcc.gouv.qc.ca

Québec
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100
Québec (Québec) G2K 0B7
Téléphone : 418 644-8844
Télécopieur : 418 646-1214

 Ce papier contient des fibres recyclées après consommation.

Règlement sur les halocarbures

RAPPORT D'INSPECTION

CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION AUTOMOBILE

ADMINISTRATION	L'INTERVENTION		
	Date de l'inspection : <u>2012-06-21</u>	Heure d'arrivée : <u>14h10</u>	Heure de départ : <u>14h35</u>
	Réalisée par : <u>Gabriel Chabot</u>		
	Accompagné de : _____		
	SAGO		
	Demande : <u>200169492</u>	Intervenant : <u>Y2098489</u>	Lieu d'intervention : <u>X2135941</u>
		Intervention : <u>300737920</u>	
	Type d'intervention :	<input checked="" type="checkbox"/> Première inspection (diagnostic) <input type="checkbox"/> Deuxième inspection <input type="checkbox"/> Troisième inspection	

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	Nom de l'établissement : <u>Mécanique Auto D.R. inc.</u>
	Autre nom (si applicable) _____
	Adresse civique : <u>842, route Lagueux</u>
	<u>Lévis (Saint-Étienne-de-Lauzon)</u>
	Municipalité : <u>Lévis</u> Code postal : <u>G6J 1B1</u>
	Téléphone : <u>418-836-3073</u> Télécopieur : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____ Site internet : <u>http://www.mecanique-dr.com/wordpress/</u>
	N° de gestion documentaire : <u>7610-12-01-06025-00</u> Matricule Cidreq : _____
	GPS (modèle) : <u>NAD 83</u> Longitude (x) : <u>W 71,33110</u> Latitude (y) : <u>N 46,66470</u>
	Heures d'ouverture : <u>Lun: 8:00 - 5:00 Mar: 8:00 - 5:00 Mer: 8:00 - 5:00 Jeu: 8:00 - 5:00 Ven: 8:00 - 5:00</u>
Personne responsable : _____	

PERSONNES RENCONTRÉES	Nom	Fonction	Téléphone	Cellulaire
	Jacques Pelletier	Propriétaire	418-836-3073	

ANNEXES		Nombre	Titre
	<input type="checkbox"/> Photos		
	<input type="checkbox"/> Croquis		
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Formulaire d'inspection de la Main-d'œuvre utilisatrice d'halocarbures.

BUT DE L'INSPECTION	Vérifier la conformité de l'entreprise en vertu du Règlement sur les halocarbures.
----------------------------	--

**CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES ET GARAGISTES SPÉCIALISÉS EN CLIMATISATION
AUTOMOBILE**

LÉGENDE : O : OUI N : NON N/A : NON APPLICABLE

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
5	Est-ce qu'il y a des preuves ou des indices de rejet d'halocarbures? Tuyaux rompus, fumée qui s'échappe, liquide sur le sol près des installations.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	Est-ce que le remplissage avec l'halocarbure d'un climatiseur défectueux ou dont la vie utile est terminée a été effectué? (vérifier le registre)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Est-ce que l'entreprise effectue une épreuve d'étanchéité avant un remplissage d'un climatiseur avec de l'halocarbure ? (vérifier le registre)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Test à l'azote <input type="checkbox"/> Test colorant <input checked="" type="checkbox"/> Sous-vide <input type="checkbox"/> Autre :
16	Est-ce que l'entreprise fournit à ses mécaniciens les appareils de récupération stipulés?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
30	Est-ce que l'entreprise a fait la recharge de climatiseurs avec CFC? (vous pouvez vérifier les registres)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10, 31 et 32	Est-ce que l'entreprise a des appareils de récupération d'halocarbures en place?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-2209 Marque : Modèle : No de série : Pour le <u>CFC-12</u> : SAE J-1990 Marque : Modèle : No de série : Pour le <u>HFC-134a</u> : SAE J-2210 Marque : Modèle : Art. 23/24 No de série : Autres normes : Pour la réfrigération mobile : ARI-740 Analyseur de réfrigérant : Marque : Modèle :
50	Est-ce que l'entreprise a des employés « qualifiés »? Demander à voir les attestations de qualification environnementale des employés utilisant des halocarbures. (voir formulaire d'inspection de la main d'œuvre utilisatrice d'halocarbures)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nombre de techniciens qui ont passé le cours : 4 Nombre total de techniciens : 5 Nom : Art. 53/54 No de dossier : 000063340 Nom : Art. 53/54 No de dossier : 000060722 Nom : Art. 53/54 No de dossier : 0000000060469 Nom : Art. 53/54 No de dossier : 0000000132820
53 et 54	Est-ce que l'entreprise retourne les cylindres d'halocarbures utilisés ou récupérés au grossiste?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle utilise le gaz récupéré pour le remettre dans le système par la suite donc aucun retour.

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

	55	Est-ce que l'entreprise a produit un rapport de valorisation ou d'élimination? À qui les halocarbures ont été acheminés? Preuve de l'acheminement.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Elle utilise le gaz récupéré pour le remettre dans le système par la suite donc aucun retour.
	59 et 60	Est-ce que l'entreprise tient des registres de travaux? Est-ce que le registre est à jour? Est-ce que le registre contient les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - la date et la nature des travaux effectués; - le numéro d'immatriculation du véhicule; - le type de l'halocarbure ajouté ou récupéré, ainsi que la quantité en kilogramme; - le résultat des épreuves d'étanchéité; - le nom du mécanicien qui a effectué les travaux; - le nom et l'adresse du garage ou concessionnaire; Est-ce que le registre est conservé pendant au moins 3 ans à partir de la date de la dernière inscription?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

COMMENTAIRES ET CONCLUSION	L'entreprise <input checked="" type="checkbox"/> est conforme en tout point au Règlement. <input type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Règlement.
	Infractions constatées :

RECOMMANDATIONS	Cochez la ou les options suivantes :
	<input type="checkbox"/> Transmettre un avis d'infraction à l'entreprise.
	<input type="checkbox"/> Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.
	<input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.
	<input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.
<input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.	

SIGNATURES	Rédigé par : <u>Gabriel Chabot</u> <u>Gabriel Chabot</u> Date : <u>22/06/2012</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small> <small>Jour/mois/année</small>
	Vérifié par : <u>Anne Champagne, Jtech.</u> <u>Anne Champagne</u> Date : <u>05/07/2012</u> <small>Lettres moulées</small> <small>Signature</small> <small>Jour/mois/année</small>
	Commentaires du vérificateur : <u>Classer le dossier.</u>

MAIN-D'ŒUVRE UTILISATRICE D'HALOCARBURES

LÉGENDE : O : OUI N : NON N/A : NON-APPLICABLE

EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Art.	Exigence	O	N	NA	Remarques
43 et 44	<p>Est-ce que le travailleur possède une attestation de qualification environnementale du Québec?</p> <p>Vérifiez l'attestation de qualification environnementale du travailleur. Soit :</p> <p>H1 pour la réfrigération et climatisation commerciale et industrielle (installations de grande puissance);</p> <p>H3 pour la mécanique automobile;</p> <p>H4 pour les appareils de réfrigération et climatisation domestiques (réfrigérateurs, congélateurs, fontaines d'eau, climatiseurs de fenêtre, etc.).</p> <p>(Les attestations sont émises par Emploi-Québec ou la Commission de la construction du Québec.)</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45	<p>Est-ce que le travailleur possède une attestation de qualification environnementale hors Québec?</p> <p>Les attestations étrangères reconnues sont celles de :</p> <p>Heating Refrigeration and Air conditioning Institute (HRAI)</p> <p>Royal Society of Service Engineers (RSES)</p> <p>MOPIA (Manitoba)</p> <p>Aviser les travailleurs qu'avec leur attestation d'origine, ils doivent obtenir l'attestation québécoise émise par Emploi-Québec ou la Commission de la construction du Québec.</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
46 et 47	<p>Vérifier que le travailleur possède son attestation de qualification environnementale dûment signée sur lui.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	